



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 4218

Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le devenir du surgénérateur Superphénix. Compte tenu des déclarations du Gouvernement tendant à l'abandon de ce site de production d'énergie nucléaire et des oppositions qui ont vu le jour à la suite de cette annonce, il lui serait reconnaissant de bien vouloir l'informer de l'évolution de cette affaire et de lui préciser s'il est dans son intention d'instaurer un débat au Parlement sur ce sujet d'une importance capitale.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a annoncé à l'Assemblée nationale le 19 juin dernier que le réacteur Superphénix serait abandonné. Si le Gouvernement a pris cette décision pour des raisons principalement économiques et financières, il est bien entendu conscient des difficultés que peut soulever sa mise en oeuvre. Il a également décidé, le 13 octobre dernier, de charger M. Jean-Pierre Aubert, inspecteur général de l'industrie et du commerce, d'une mission destinée à évaluer les problèmes qui apparaissent localement, et qu'il lui adresse des propositions pour les résoudre de manière à permettre au Gouvernement d'arrêter les modalités d'abandon de Superphénix en veillant au mieux des intérêts en cause. M. Aubert se rapprochera à cet effet de l'ensemble des partenaires locaux, notamment des collectivités locales et des organisations professionnelles afin de prendre en compte leurs préoccupations et d'étudier les moyens d'y répondre. Il fera en particulier des propositions quant à la reconversion du site de Creys-Malville.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4218

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3272

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3848